



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL de la commune de LONGPONT

Séance du 23 mars 2022

REPUBLIQUE FRANCAISE		
DEPARTEMENT AISNE		
Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
10	10	10
Date de convocation : 14.03.2022 Date d'affichage : 14.03.2022		

Le vingt-trois mars deux mille vingt et deux à 20h, le Conseil Municipal de Longpont, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie sous la présidence de M. Gilles DAVALAN, Maire.

Présents : M. Bruno DELBENDE, M. Patrice THEVENON, Mme Carole SIEKANIEK, Mme Isabelle VERDUN, M. Edouard MOQUET, Mme Julia LISON, M. Thierry GAUTHIER, M. Antoine COURTIER, M. Patrice ROULLET de la BOUILLERIE

Secrétaire : M. Patrice THEVENON

01 Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 01/12/2021

Ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité

02 Compte Administratif 2021 de la commune

FONCTIONNEMENT

Recettes fonctionnement 2021 réalisées	132 989.13 €
Dépenses Fonctionnement 2021 réalisées	<u>104 843.06 €</u>
Résultat 2021	+ 28 146.07 €
Résultat cumulé de clôture 2020	357 482.23 €

INVESTISSEMENT

Dépenses Investissement réalisées 2021	95 345.67 €
Recettes Investissement réalisées 2021	<u>33 946.16 €</u>
Résultat 2021	61 399.51 €
Résultat cumulé de clôture 2021	100 652.11 €

Résultat cumulé de clôture 458 134.34

Le Maire se retire de l'assemblée, après en avoir délibéré, Monsieur Bruno DELBENDE fait voter le Compte-Administratif

Il est voté à l'unanimité.

03 Compte de gestion de Mme la Trésorière

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

04 Affectation du résultat de l'exercice 2021

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter les résultats du Compte Administratif de la façon suivante :

En Investissement, au compte R001	100 652.11 €
En Fonctionnement affectation au compte R 002	357 482.23 €

Le Conseil Municipal vote cette affectation à l'unanimité

05 Vote du Budget primitif 2022 – commune

Le Maire présente le projet de Budget 2022 pour la commune, ce budget est voté par chapitre.

Crédit du fonctionnement	Dépenses	Recettes
	481 758.00	124 275.77
Résultat de fonctionnement reporté R002		357 482.23
Total de section de fonctionnement	481 758.00	481 758.00
Crédit investissement	Dépenses	Recettes
	369 383.00	268 730.89
Solde exécution reporté R001		100 652.11
Total de la section d'investissement	369 383.00	369 383.00

Le Conseil municipal après en avoir délibéré adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2022

06 Vote des taux d'imposition 2022

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2022, qui seront donc de :

TFPB : 45.41 %
TFPNB : 25.59 %

07 - Subventions 2022 aux associations

Le Conseil municipal décide que le montant total des subventions en 2021 sera réparti entre

Comité des fêtes 1700 € - ADMR 500 €

Vote à l'unanimité.

08 – Questions diverses

- Point sur l'organisation à venir de la collecte des déchets
- Avancée des travaux de l'école de Dampleux
- Démarrage prochain des travaux d'enfouissement Route de Chavigny et Impasse les Terres de la Grille

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h